

COMMUNE DE GENCAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2010

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers :

Jean BERGER, Martine BIAIS, François BOCK, Jean-Jacques CHEVRIER, Guy BOUCHET, Jacques DEMELLIER, Robert DENIS, Jacques ELIAS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Monique GUILLEMINAUD, François GUYOT, Valérie HABERBUSCH, Bernard HIPPEAU, Arnaud LELONG, Valérie HABERBUSCH, Christelle PINEAU.

Absents excusés : **Claude FERRON, Francis GUICHARD & Dominique NEVEUX**

Madame Meunier, en qualité de perceptrice des impôts, expose :

- **bilan des comptes administratifs 2009 : Mairie et Assainissement.**
- **budgets 2010 : Mairie et Assainissement.**

1. Approbation du P.V du conseil municipal du 23/02/2010.

2. Réunions et manifestations du mois d' avril 2010.

document joint en annexe.

3. Compte administratif et budget Mairie.

- **Budgets primitifs :**

Les budgets, Mairie et Gençay demain sont regroupés cette année en un seul budget .

Dettes en capital : En diminution légère			
Année	2008	2009	2010
Dettes	2.296 121 €	2.075 027 €	2.051 268 €

La dette a baissé de 244853 € depuis 2008 .

Annuité d'emprunts : En forte diminution			
Année	2008	2009	2010
Annuité	397 618 €	353 951 €	285 806 €

L'annuité a baissé de 111 812 € en 2 ans et ne représente plus que 13,2% du budget de fonctionnement .

Charges des personnels : Coûts maîtrisés	
Charges	Ratio sur budget
575000 €	25,4 %

Évolution des coûts : incidence mécanique des salaires et des promotions

Taux d'imposition communaux		
	Département	Commune
Taxe habitation	17,80 %	15 57 %
Foncier bâti	21,07 %	21,12 %
Foncier non bâti	38,71 %	37,92 %

Les taux d'imposition communaux n'ont pas été relevés depuis 6 ans et rentrent maintenant dans la moyenne départementale.

- **La taxe professionnelle.**

Cette année, l'État versera une dotation dont le montant est égal à celui de la taxe professionnelle perçue l'an dernier.

- **Investissements en 2010 .**

- **Emprunts à contracter :**

Les Emprunts Foyer logement et rue de l' Aumônerie sur bases indiquées. Les Emprunts Gendarmerie et petite Enfance ne sont que des estimations.				
	Emprunts (€)	Taux/Durée	Annuité (€)	Recettes locatives.
Gendarmerie	728 700	4%/20 ans	53 000	55 000
Foyer Logement	527 825	1,85%/20 ans	31 600	66 000
Rue Aumônerie	60 000 130 000	2,5%/15 ans 3,5%/15 ans	4 800 11 152	
Petite Enfance	120 000 Ou 270 000	4 %/20 ans 4 %/20 ans	10 700 19 634	
Totaux	1.566 525 ou 1.716 525		111 252 ou 120 186	

- Ces investissements importants seront financés :

- Par nos réserves financières importantes de cette année (895000 €).
- Par un transfert de 361000 € du budget de fonctionnement vers celui de l'investissement.
- Par des emprunts concernant la Gendarmerie et le Foyer logement mais qui seront couverts par les recettes locatives.

- **Emprunts arrivant à terme :**

Les emprunts arrivant à terme en 2011, 2012, 2013			
Échéances	2011	2012	2013
Annuités(€)	4 579	39 138	13 837

Approbation du compte administratif et budget Mairie à l'unanimité par les membres du conseil présents ou représentés.

4. Compte Administratif et budget Assainissement :

- **Budget Assainissement :**

- Ce budget est impacté par la construction de la station d'épuration réalisée par le S.I.V.M.. Les 2/3 des coûts sont à la charge de Gençay .
- Afin de ne trop augmenter les tarifs, (compteurs et m³ d'eau), il a été décidé de prélever un montant de 8000 € du budget Mairie pour équilibrer le budget assainissement.

Approbation du compte administratif et budget Mairie à l'unanimité par les membres du conseil présents ou représentés.

5. Délibérations :

5.1 Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ere} classe à temps plein.

- En conséquence, le poste de Madame THOUVENIN après son départ en retraite ne sera pas pourvu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint 1^{er} classe à temps complet.

5.2 Tarifs Assainissement 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs d'assainissement.

- Élément proportionnel au tarif binôme : 0,55€/m³.
- Élément fixe au tarif binôme : 60€/compteur.

5.3 Taxe pour raccordement à l'égout .

- Montant fixée à 1200 €.
- Paiement possible en 2 fois : 50% dans les 30 jours qui suivent la date de raccordement et 50% un an plus tard.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer la taxe de raccordement à l'égout représentative de l'assainissement et ce, à compter du 1^{er} avril 2010.

5.4 Maison en vente logements Habitat 86 .

- Mise en vente de logement à leurs occupants (pavillons de la cité des 3 Cornières, de la cité de la Guérette et de la cité la Guérette des Plantes).
- La collectivité a accordé sa garantie aux emprunts contractés par la construction des logements et que la couverture financière sera maintenue, du fait que l'Office continuera le remboursement des prêts selon les échéanciers en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition d'aliénation des pavillons susvisés.

5.5 Adhésion SIVEER : Commune de Journet.

- Le Comité du SIVEER demande son accord pour l'adhésion au SIVEER de la commune de Journet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER.

5.6 Règlement cimetièrre et colombarium.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement.

5.7 Emprunt Foyer logement.

- Réalisation d'un prêt de 527 825 € pour financer l'opération de restructuration du foyer logement.
- Emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

A cet effet, le conseil autorise le Maire, à signer le contrat réglant les modalités de ce prêt.

5.8 Eclairage public de la Liardière.

- Pour faire des économies d'énergie, il a été proposé de la mise hors tension de 7 lampadaires situés le long du chemin des 4 croisés, soit un lampadaire sur 2.

Après en avoir délibéré, le conseil cette proposition et charge le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de SOREGIES.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h30.

Le prochain conseil aura lieu le **27 avril 2010 à 20h30.**

B. Hippeau